

# COMMUNE DE ROQUECOURBE

## (Tarn)



### Note de présentation brève et synthétique

### BUDGET PRIMITIF 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels telle que la délibération du vote du budget.

## SOMMAIRE

1. Généralités .....	2
2. Compte administratif 2022.....	2
3. Orientations du BP 2023.....	3
4. Section de fonctionnement .....	3
Les recettes de fonctionnement .....	4
Les dépenses de fonctionnement .....	5
5. Section d'investissement .....	5
Les recettes et dépenses d'investissement .....	6

## 1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## 2. Compte administratif 2022

Le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- [La section de fonctionnement](#) qui concerne la gestion courante de la commune,
- [La section d'investissement](#) qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Le compte administratif 2022 se résume ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de fonctionnement.....	1 504 044.66 €
- Dépenses de fonctionnement.....	1 432 711.58 €
- Résultat de l'exercice.....	71 333.08 €
- Résultat N -1 reporté.....	551 959.59 €
- Résultat cumulé.....	623 292.67 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement.....	1 509 415.95 €
- Dépenses d'investissement.....	685 230.48 €
- Solde d'exécution de l'exercice.....	824 185.47 €
- Solde d'investissement N - 1 reporté.....	- 258 149.71 €
- Solde d'exécution cumulé.....	566 035.76 €

La maîtrise du budget de fonctionnement en 2022 a permis de dégager un excédent global de fonctionnement de 623 292.67 €.

La reprise des résultats de l'exercice 2022 se présente de la façon suivante :

<b>Affectation BP 2022</b>	
Au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1)	-
Résultat de fonctionnement reporté (002)	623 292.67
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (excédent)	566 035.76

### 3. Orientations du Budget 2023

Le budget 2023 a été établi avec les orientations suivantes :

- Moderniser les infrastructures : construction et équipement du groupe scolaire dont les travaux ont démarré début janvier 2023.
- Poursuivre la modernisation de l'éclairage public : passage en LED de nouveaux secteurs du village.
- Poursuivre l'engagement pour la qualité des services rendus au habitants (accessibilité du gymnase, fleurissement, nettoyages des rues, extension de réseau d'eau Secteur Anouals, ...)
- Favoriser les déplacements doux : aménagement urbain, mise en sécurité des piétons, voies douces et piste cyclable.
- Valoriser de nouvelles actions ou manifestations organisées par les associations de la commune afin créer une dynamique : maintien du montant global de l'attribution des subventions avec détachement d'une enveloppe pour actions spécifiques.
- Maintenir les taux d'imposition : identiques à l'année 2022.

Il s'équilibre en fonctionnement à 2 121 769.67 € et  
en investissement à 3 242 927.76 €

Avec un total du budget qui s'équilibre à 5 364 697.43 €.

### 3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services. Le budget primitif de fonctionnement 2023 s'équilibre à hauteur de 2 121 769.67€

#### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des dotations versées par l'Etat (DGF - Dotation Générale de Fonctionnement, DSR Dotation de Solidarité Rurale), de l'attribution de compensation versée par la Communauté de

Communes, des impôts locaux, des prestations fournies à la population (école, scolaire, garderie, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux participations de la CAF.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	BP 2023
<b>RECETTES</b>			
013	Atténuations de charges	27 845.18 €	15 000.00 €
70	Produits des services	160 903.68 €	156 500.00 €
73	Impôts et taxes	996 854.29 €	1 030 417.00 €
74	Dotations et participations	281 202.24 €	265 024.00 €
75	Autres produits gestion courante	24 632.71 €	20 900.00 €
76	Produits financiers	12 661.38 €	11 657.00 €
77	Produits exceptionnels	937.57 €	- €
Total recettes réelles	de fonctionnement	1 504 044.66 €	1 498 477.00 €
042	Opérations d'ordre	- €	- €
002	Excédent antérieur reporté		623 292.67 €
<b>Total recettes</b>	<b>de fonctionnement</b>	<b>1 504 044.66 €</b>	<b>2 121 769.67 €</b>

### Fiscalité - Taux d'imposition des taxes directes locales

L'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation autorise de nouveau le vote d'un taux de Taxe d'Habitation qui concerne uniquement les résidences secondaires et autres locaux meublés. Il est proposé de reprendre le même taux que le dernier voté soit 7.32 %. Malgré un contexte difficile, augmentation des matières premières et de l'énergie, la Municipalité a une nouvelle fois fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts pour les contribuables Roquecourbains. Il est proposé de ne pas augmenter les taux de la TF bâtie soit 49.57% et de la TF non bâtie soit 91.65%.

Compte-tenu de la revalorisation des bases calculée pour 2023 par les services de la DGFIP de 7.1% (calculée à partir des indices de prix à la consommation), le produit fiscal attendu serait de : **705 998 €**

Pour 2023, les taux de fiscalité directe locale seront donc stables et déterminés comme suit :

Taux de fiscalité	2021	2022	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	49.57 %	49.57 %	49.57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91.65 %	91.65 %	91.65 %
Taxe d'habitation résidences secondaires et meublés	-	-	7.32 %

### Dotations Globale de fonctionnement (DGF) :

Comme les années précédentes, la stabilisation de la DGF concerne l'enveloppe globale puisque chaque collectivité territoriale voit son montant en hausse ou en baisse du fait de l'évolution de sa situation au regard des critères de calcul (population, potentiel financier...) et des mécanismes d'écrêtement destinés à financer la péréquation.

	Dotation 2021	Dotations 2022	Dotations 2023
Dotation forfaitaire	93 609 €	92 251 €	91 606 €
Dot Solidarité rurale	34 205 €	34 491 €	40 542 €
Dot Solidarité rurale cible	57 719 €	63 373 €	65 061 €
Dot Nationale de péréquation	16 626 €	16 144 €	18 358 €
<b>Total dotations Etat</b>	<b>202 159 €</b>	<b>206 259 €</b>	<b>215 567 €</b>

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires et les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	400 535.89 €	468 050.00 €
012	Charges de personnel	836 697.33 €	922 080.00 €
014	Atténuation de produits	6 502.00 €	7 000.00
65	Autres charges gestion courante	155 827.41 €	163 528.00 €
66	Charges financières	30 362.95 €	42 250.00 €
67	Charges exceptionnelles	120.00 €	1 200.00 €
68	Dotations Provisions		1 000.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	- €	100 506.67 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>de fonctionnement</b>	<b>1 430 045.58 €</b>	<b>1 705 614 .67 €</b>
023	Virement à la section investissement		410 000.00 €
042	Opérations d'ordre	2 666.00 €	6 155.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>de fonctionnement</b>	<b>1 432 711.58 €</b>	<b>2 121 769.67 €</b>
<b>RESULTAT DE</b>	<b>L'EXERCICE 2021</b>	<b>551 959.59 €</b>	

## 4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme. Elle concerne également des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

Le budget primitif 2023, s'équilibre en investissement à hauteur de 3 242 927.76 €.

Pour la dette de la commune, le capital restant dû au 01/01/2023 est de 1 370 705.00 €. Les annuités de l'exercice 2023 sont de 117 585.00 € en capital et 29 250.00 € en intérêt.

En section d'investissement les principales opérations retenues sont :

- Engagement des opérations liées à la construction du groupe scolaire : mandat de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, travaux, équipements mobiliers.
- Passage en éclairage LED secteur du jardin public, pont, allées de Siloë et rue des Barris (rénovation de 60 points lumineux).
- Mise en accessibilité du gymnase.

## Les prévisions du BP 2023 en section de d'investissement s'étant

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	BP2023
<b>RECETTES</b>			
10	Dotations et réserves	752 046.10 €	92 990.00 €
13	Subventions d'investissement	19 475.70 €	1 439 885.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000.00 €	300 000.00 €
27	Autres immos financières	35 228.15 €	36 249.00 €
138	Autres subventions	-	7 500.00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	-	-
024	Produit des cessions		73 530.00 €
<b>Total recettes</b>	<b>Réelles d'investissement</b>	<b>1 506 749.95 €</b>	<b>1 949 654.00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		410 000.00 €
040	Opérations d'ordre	2666.00 €	6 155.00 €
	RAR		311 083.00 €
R001	Solde d'exécution reporté		566 035.76.00 €
<b>Total recettes</b>	<b>d'investissement</b>	<b>1 509 415.95 €</b>	<b>3 242 927.76 €</b>
<b>Chapitre Libellé chapitre CA 2022 BP2023</b>			
<b>DEPENSES</b>			
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	14 940.00 €
204	Subventions d'équipement	34 903.20 €	40 075.00 €
21	Immobilisations corporelles	69 051.56 €	55 985.00 €
23	Immobilisation en cours		
	Opération Groupe scolaire	411 916.00 €	2 922 730.00 €
	Opération Informatisation bibliothèque	2 280.00 €	
	Opération éclairage LED terrain de foot	39 300.00	
	Opération local technique terrain de foot	1 296.00 €	2 500.00 €
	Opération Etude rue de la République	3 408.00 €	
	Opération Accessibilité Gymnase		9 000.00 €
	Opération Rénovation appartements		21 000.00 €
10	Dotation, fonds divers		1 350.00 €
16	Remboursement d'emprunts	123 075.72 €	117 585.00 €
020	Dépenses imprévues	-	2 614.76 €
<b>Total dépenses</b>	<b>Réelles d'investissement</b>	<b>685 230.48 €</b>	<b>3 187 779.76 €</b>
	RAR		55 148.00 €
001	Solde d'exécution reporté		
<b>Total dépenses</b>	<b>D'investissement</b>		<b>3 242 927.76 €</b>
<b>RESULTAT DE</b>	<b>L'EXERCICE</b>	<b>685 230.48 €</b>	